

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES EN GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE (PARCI-2)

Projet n°: P-TG-K00-008

Dons n°: 2100155018866 et 5900155001151

Date de lancement de l'Avis : 19 avril 2011

Avis de manifestation d'intérêt : N°011 /AMI/PARCI- 2/2011

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'INTERNALISATION DU REFERENTIEL DE MANUEL DE PROCEDURES DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAIN A L'USAGE DES JURIDICTIONS FINANCIERES POUR LA COUR DES COMPTES DU TOGO

1. Le présent avis fait suite à la note d'information générale sur l'acquisition des marchés du présent projet, annoncé le 13 octobre 2010 sur le site web d'United Nations Development Business.
2. Le Gouvernement de la République Togolaise a reçu du Fonds africain de développement et de la Facilité en faveur des Etats fragiles de la Banque africaine de développement deux (02) dons en diverses monnaies convertibles, en vue du financement du Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles en Gouvernance Economique et Financière (PARCI-2) et envisage d'affecter une partie des ressources des dons aux paiements admissibles dans le cadre des services suivants :
3. Les services comprennent :
 - l'internalisation du référentiel de manuel de procédures de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à l'usage des juridictions financières, pour la cour des comptes du Togo, et
 - la formation des membres de la cour des comptes du Togo à l'usage de ce manuel de procédures.
4. La Cellule d'Exécution du Projet (CEP) invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les consultants éligibles intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentations, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, surtout un expert spécialiste en finances publiques ayant au moins

quinze ans d'expériences et un expert comptable d'au moins 15 ans d'expériences en audit comptable et financier, etc.).

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivants : de sept heures à dix sept heures, heures locales.
6. Les manifestations d'intérêt devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le mardi 03 mai 2011 à 12 heures** et porter expressément la mention « recrutement d'un consultant chargé de l'internalisation du référentiel de manuel de procédures de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine à l'usage des juridictions financières, pour la cour des comptes du Togo » ou par courrier électronique :

A l'attention de : Monsieur Oniankitan OGBONE, Coordonnateur du PARCI-2
Ministère de l'Economie et des Finances
Agence d'exécution du projet : Cellule d'Exécution du PARCI-2
Adresse géographique : Immeuble CASEF, Porte 154
Boîte postale : 80 995
Ville : Lomé
Pays : Togo
Tél : (228) 220 95 28/ 220 95 29
Fax : (228) 220 95 29 / 221 09 05
Email : parci_togo@yahoo.fr

7. Une liste restreinte de six (06) firmes, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux Règles de procédure de la BAD/FAD pour l'utilisation des consultants (Edition mai 2008). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Donataire de l'inclure dans la liste restreinte.

Lomé, le 18 avril 2011

Le Coordonnateur

Oniankitan OGBONE